

ARRÊTÉ

Le Ministre de la Culture et de la Communication,

VU la loi modifiée du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques
et le décret modifié du 18 mars 1924 déterminant les conditions
de son application;

VU l'avis de la Commission Supérieure des Monuments Historiques du
11 février 1980;

A R R Ê T É :

Article 1er - Les objets mobiliers ci-après désignés sont classés
parmi les Monuments Historiques :

B O U C H E S - D U - R H Ô N E

ALLAUCH - église

- Maître-autel, gradin, tabernacle et son exposition, contre-table,
marbres polychrome et blanc sculptés, XVIIIe S.
- Autel de Saint Joseph, tabernacle, contre-table, marbres polychromes
et marbre blanc sculptés, XIXe S.
- Les Pèlerins d'Emmaüs, toile, XVIIe S.
- La Madeleine en prière à la Sainte Baume, toile, XVIIe S.
- Le Centenier devant le Christ, toile, XVIIe S.
- Vierge et l'Enfant avec saint Sébastien et saint Clair, toile, par
B.Chasse, fin du XVIIe-début du XVIIIe S.
- La Fuite en Egypte, toile, par Michel Serre, XVIIIe S.
(déposé au musée Longchamp de Marseille)
- La Mort de saint Joseph, toile, par Michel Serre, XVIIIe S.
(provenait de l'oratoire de Mademoiselle et déposé au musée
Longchamp de Marseille)
- Jeune morte emportée par des anges, toile, par Monticelli, 1868
- Buste de saint Laurent (utilisé pour les processions), bois peint
et doré, XVIIIe S. (déposé au presbytère)

ALLAUCH - chapelle N-D du château

- Vierge à l'Enfant couronnée et long manteau-cape, statue, socle-reliquaire, bois peint et doré, XVIIIe S.
- Vierge à l'Enfant, statue, socle-reliquaire, bois peint et doré, XVIIe S.

MARSEILLE - église Saint-Jérôme

- Fonts baptismaux, pierre sculptée, deux vases en onyx, provenant de la chapelle du grand séminaire, 1716
- Saint Jérôme en pénitence dans le désert, toile, 1625
- Saint Eloi, toile et son cadre, bois sculpté et doré, XVIIe S.
- Saint Clair, toile et son cadre, bois sculpté et doré, XVIIe S.
- Le roi René, comte de Provence, toile, XVIIe-XVIIIe S.

MAUSSANNE - église

- Chaire à prêcher, pierre sculptée, XVIIIe S.
- Grille fermant la chapelle des fonts baptismaux, fer forgé, peint et doré, XVIIIe S.
- Grille de communion, fer forgé, XVIIIe S.

SAINT-CHAMAS - église

- Maître-autel et ensemble des colonnes surmontées par un dôme, statues, marbre et porphyre, 1859
- La Flagellation du Christ, panneau peint, XVIe S.
- La Pentecôte, toile, XVIIe S.

TARASCON - Maison de retraite (ancien Hôtel-Dieu)

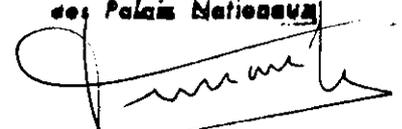
- Boiserries de l'ancienne pharmacie, bois sculpté, 1742
- Deux tables de pharmacie, bois sculpté, marbre incrusté, XVIIIe S.
- Saint Nicolas, statue, socle-reliquaire, bois doré, XVIIIe S.

Article 2 - Le présent arrêté sera notifié au Préfet des Bouches-du-Rhône, aux Maires des communes intéressées et aux affectataires qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 28 MARS 1980

Pour le Ministre et par délégation
Le Sous-Directeur

des Monuments Historiques et
des Palais Nationaux



P. DUSSAULE